

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marq, par convocation en date du dix septembre deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le dix septembre deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEBUSSCHERE Albert, THULLIER Sabine, LAURENT Eric, DARRAS Laurent, DUGRAIN Sophie, DEKERLE Bérangère, FALLOUEY Charles, RACINET Marine, LE LAGADEC Matthieu, CNOCKAERT David, MARESCAUX Périne, SAMMARCELLI Elise, LANGLANT Margaux.

Absents : DESCAMPS Jacques donne procuration à MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale donne procuration à FALLOUEY Charles, CARDON Guillaume donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

Effectif légal	Effectif en exercice	Présents	Absents avec procuration	Absent sans procuration
23	22	19	3	0

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-09-16/10 Adapter les bâtiments publics dont le Groupe Scolaire aux conséquences du réchauffement climatique

Monsieur le Maire rappelle l'historique des épisodes caniculaires qui frappent le pays depuis 2003 (*source : vie-publique.fr*).

- **Été 2003 :** L'épisode s'étend du 2 au 17 août 2003, soit pendant 15 jours. La barre des 35 degrés Celsius (°C) est dépassée plus de 10 jours de suite par endroits sur une large moitié Sud du pays.
- À la suite de la canicule de 2003, le ministère chargé de la santé a mis en place un **dispositif national de gestion sanitaire des vagues de chaleur** visant à prévenir et limiter les impacts sanitaires des vagues de chaleur.
- **Été 2006 :** La vague de chaleur du mois de juillet s'est singularisée par sa durée exceptionnelle, se prolongeant durant 19 jours entre les 10 et 28 juillet 2006.
- **Été 2017** Une vague de chaleur très étendue et précoce du 17 au 24 juin 2017 touche 90 départements qui sont placés en vigilance canicule jaune ou orange. 96% de la population hexagonale est concernée.
- **Été 2018 :** Des épisodes de forte intensité ont lieu du 24 juillet au 8 août 2018. Au plus fort de cet épisode, le 6 août, 67 départements sont en vigilance orange, 18 en vigilance jaune, représentant 70% de la population hexagonale.
- **Été 2019 :** Deux épisodes caniculaires ont lieu du 24 juin au 7 juillet 2019 et du 21 au 27 juillet 2019. Les canicules de l'été 2019 causent la mort de 1 435 personnes en France, selon le bilan de Santé publique France. Toutes les classes d'âge sont touchées par cette surmortalité.

- **Été 2020** : L'été 2020 est marqué par trois vagues de chaleur dont une particulièrement sévère dans le Nord de la France. 1 924 décès en excès (+18%) sont observés lors des périodes de dépassement des seuils d'alerte dans les départements concernés.
- **Été 2022** : Les trois épisodes caniculaires de l'été 2022 et la recrudescence de Covid-19 causent une surmortalité de 2 816 décès selon Santé publique France dans son bilan du 22 novembre 2022.
- **Été 2023** : 68 départements, soit 73% de la population hexagonale, connaissent au moins un jour de canicule. Le nombre des décès imputables à une exposition à la chaleur s'élève à plus de 5 000 sur tout l'été, ce qui représente 3% de la mortalité totale sur la période.
- **Été 2024** : L'été 2024 est marqué par trois épisodes de canicule. Le principal touche 43 départements, soit 40% de la population hexagonale, du 28 juillet au 14 août.
- **Été 2025** : Plus de 1 900 décès en période de canicule, soit plus de 12% de la mortalité observée pendant ces épisodes.
- **Printemps-été 2026** : La vigilance canicule est déclenchée pour la première fois au mois de mai. La journée du 23 juin 2026 est la journée la plus chaude jamais enregistrée en France, selon Météo-France. Un nouvel épisode caniculaire débute le samedi 4 juillet. Il s'étend jusqu'au 19 juillet et constitue l'une des plus longues périodes de fortes chaleurs après celles de juillet 1983 (23 jours) et juillet 2006 (21 jours). Il s'agit du troisième épisode caniculaire en moins de deux mois. Un quatrième épisode s'installe sur une grande partie de l'hexagone du 11 au 14 août.

Monsieur le Maire précise que la canicule antérieure à 2003 s'était produite en 1983. L'accélération de ce phénomène à la fois par sa fréquence, sa durée et son amplitude s'apprécie très nettement depuis 2017 avec un épisode annuel désormais et pluriannuel si l'on parle en termes d'épisodes caniculaires.

Monsieur le Maire ajoute que la canicule de 2026 a particulièrement impacté le Groupe Scolaire et plus encore les professionnels du restaurant scolaire. Aucun établissement public n'a été épargné mais nous avons constaté que la Maison de Proximité, dont le confort thermique fut priorisé lors des travaux récents a mieux résisté aux vagues de chaleur que les autres ERP.

Face à ce phénomène avec lequel nous allons devoir composer dans les prochaines années, il semble impératif de prévoir l'adaptation des ERP. Des actions ont déjà fait l'objet d'inscriptions budgétaires et de réalisations concrètes mais il faut désormais accélérer la réponse pour être à la hauteur de l'amplification du phénomène.

Monsieur le Maire souhaite pouvoir solliciter notamment :

- **Les aides de l'État ;**
- **Les subventions des collectivités territoriales ;**
- **Tout dispositif en lien avec le sujet** : exemple : le fonds mis à disposition récemment par EDF pour soutenir l'achat de système de rafraîchissement dans les écoles.

La sollicitation de ces aides et les modalités de participation des partenaires demanderont de l'ingénierie et du temps mais il s'agira de solliciter le maximum de financement pour ne pas devoir recourir à l'emprunt pour ces dépenses nouvelles. Monsieur le Maire rappelle que le montant maximal des subventions obtenu ne peut excéder 80% du montant subventionnable du projet voire 50% et même 40% pour certains financeurs.

Monsieur le Maire précise que cette délibération d'intention fera l'objet de délibérations plus précises à l'avenir mais qu'il est important d'acter les positions du Conseil Municipal en la matière.

Monsieur ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal se bien vouloir :

- Acter l'adaptation des ERP aux conséquences du dérèglement climatique comme priorité du mandat 2026-2032 ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, entérinent les dispositions de la présente.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 17/09/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

